Appel à projets : Développement de contenu audiovisuel

RELAIS CULTURE EUROPE

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 5 décembre 2024 (17:00).

Présentation du dispositif

Soutien aux producteurs européens indépendants pour le développement d'un catalogue de 3 à 5 projets de contenus audiovisuels.

L'appel à projet s'inscrit dans le volet MEDIA du programme Europe Créative (2021-2027) qui soutient les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Est éligible, toute société de production indépendante ayant une stratégie de développement à l'internationale et/ou innovante et ayant une capacité de coopération avec les acteurs des différents pays MEDIA et internationaux : producteurs, distributeurs, diffuseurs, agents de ventes, financeurs.

— Critères d'éligibilité

La société de production indépendante doit prouver qu'elle a produit depuis 2018 "2 œuvres qui ont été distribuées à l'international". Chaque succès récent doit respecter les conditions suivantes :

- il s'agit d'un projet d'animation, de fiction ou documentaire (unitaire ou de série) d'une durée totale de minimum 24 minutes. Il n'y a toutefois pas de durée minimum si le projet est non-linéaire (ex. réalité virtuelle),
- l'œuvre d'animation a été distribuée commercialement dans au moins 3 pays autres que celui du candidat avant la date limite de candidature (sortie cinéma, diffusion télé ou disponibilité sur une plateforme numérique).

Elle doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Indépendante : une société de diffusion ne doit pas détenir plus de 25% des parts (ou 50% si plusieurs diffuseurs),
- Européenne : établie dans un pays MEDIA et détenue majoritairement par des européens,
- Ne pas avoir obtenu de soutien MEDIA sur un appel 2024 développement (Slate).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les 3 à 5 projets en développement peuvent être des œuvres d'animation, de documentaire de création ou de fiction respectant les critères suivants :

- les œuvres (fiction, documentaire, animation) d'une durée minimale de 60 minutes destinées à une distribution en salles,
- les œuvres destinées à une diffusion en télévision ou sur une plateforme numérique (il peut s'agir d'œuvre unitaire ou de série) d'une durée minimale de :
  - 90 minutes (fiction),
  - 50 minutes (documentaire de création),
  - 24 minutes (animation).
- les œuvres interactives, non-linéaires de fiction, documentaire de création ou d'animation (ex. projet de réalité virtuelle narratif), quelle que soit leur durée.

Le projet doit compter au minimum 10 mois de développement entre la date limite de dépôt de l'appel (5 décembre 2024) et le 1er jour de tournage (ou équivalent) ou animation, pas d'entrée en production avant le 6 octobre 2025.

Les projets doivent être destinés à une exploitation commerciale pour :

- une sortie en salle,
- une diffusion télévisée,
- Ou sur des plateformes numériques,
- Ou un environnement multiplateforme (par exemple, des web-séries interactives, linéaires et non linéaires et projets narratifs de réalité virtuelle).

Optionnel : la société candidate a la possibilité de joindre à son catalogue en développement un projet de court métrage (fiction, animation ou documentaire, unitaire ou mini-série) d'une durée totale de 20 minutes maximum. Ce projet de court métrage devra soutenir un talent émergent. Le tournage principal de ce court métrage débutera au plus tôt le lendemain de la date limite de candidature de l'appel à projets.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures présentant des stratégies pour assurer une industrie plus durable et plus respectueuse de l'environnement et pour assurer l'équilibre, l'inclusion, la diversité et la représentativité des genres.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide accordée prend la forme d'une subvention d'un montant forfaitaire de :

- 55 000 €, pour un unitaire (long-métrage, TV, non linéaire), 60 000 € pour une série, dans le cadre de projets d'animation,
- 30 000 € pour un unitaire (long-métrage, TV, non linéaire), 35 000 € pour une série, dans le cadre de documentaire de création,
- 45 000 € (budget de production ? 5M €) ou 60 000 € (budget de production > 5M €), dans le cadre d'un unitaire de fiction (long-métrage, TV, non linéaire),
- 55 000 € (budget de production ? 5M €) ou 75 000 € (5M € < budget de production ? 20M €) ou 100 000 €

(budget de production > 20M €), dans le cadre d'une série de fiction,
- 10 000 €, dans le cadre d'un court-métrage.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Auprès de quel organisme

Le dépôt des projets se fait en ligne sur la plateforme Funding and Tenders Portal de la Commission européenne.

Les nouveaux candidats doivent d'abord obtenir un Code d'Identification du Participant (PIC) en s'enregistrant pour un EU Login et en saisissant les informations relatives à leur entreprise.

L'équipe du Relais Culture Europe accompagne dans la préparation du projet et de la candidature. Des sessions de travail collectives et des relectures individuelles, adaptées aux besoins de chacun, sont proposées régulièrement. Contact au +33 1 82 73 16 79.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe.

Organisme

RELAIS CULTURE EUROPE

- 132 rue du Faubourg Saint-Denis
  75010 PARIS
  Téléphone : 01 53 40 95 10
  E-mail : infos@relais-culture-europe.eu

Déposer son dossier

- https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/CREA-MEDIA-2025-DEVSLATE?order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=startDate&isExactMatch=true&status=31094501,31094502&frameworkProgramme=43251814&callIdentifier=CREA-MEDIA-2025-DEVSLATE